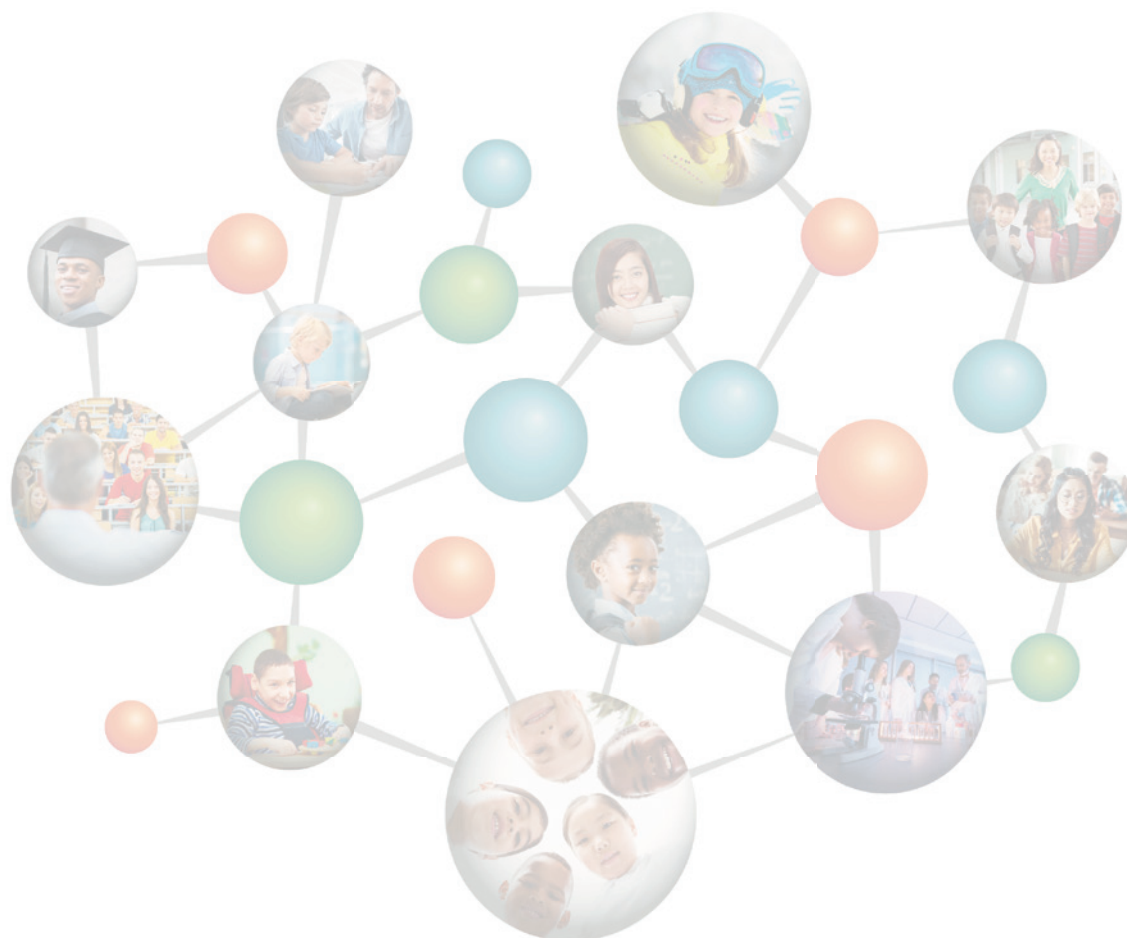
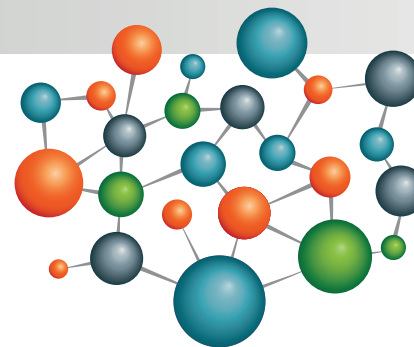


L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOLUME 1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Coordination et rédaction

Nom de la direction : Politiques et gouvernance scolaire

Nom de la direction générale : Politiques et performance ministérielle

Nom du secteur : Politiques et relations du travail dans les réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-83752-7 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Table des matières

1	Le développement durable.....	1
1.1	La définition et les repères historiques.....	1
1.2	Les engagements du gouvernement du Québec	4
1.2.1	La Loi sur le développement durable.....	4
1.2.2	La Stratégie gouvernementale de développement durable	5
1.2.3	Les engagements du Ministère en matière de développement durable : le plan d'action et le plan d'accompagnement	5
2	L'éducation et le développement durable.....	7
2.1	L'éducation au cœur du développement durable	7
2.2	L'éducation au développement durable	8
	Bibliographie	10

Avant-propos

Ce document, premier volume d'une série de trois, s'adresse au personnel enseignant ainsi qu'aux conseillères et conseillers pédagogiques. Il vise à les accompagner pour qu'ils intègrent le développement durable dans l'enseignement en tenant compte des liens à établir entre les dimensions environnementale, sociale et économique dans l'étude d'une question ou la résolution d'un problème. Ainsi outillés, ils seront en mesure de soutenir les élèves dans la compréhension et dans l'application du concept de développement durable.

Ce document définit ce concept, en retrace les principaux repères historiques et décrit ce qu'est l'éducation au développement durable. Il fait partie du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui incite les organismes scolaires à prendre le virage du développement durable. Porté à l'attention des différents intervenants et intervenantes, il assurera aux élèves un apprentissage continu en cette matière.

L'élève peut être initié au développement durable très tôt dans son cheminement scolaire. Dès le préscolaire, puis au primaire et au secondaire, par l'entremise du Programme de formation de l'école québécoise, il acquiert des connaissances et développe des compétences qui l'amènent à exercer progressivement un esprit critique. L'élève apprend également à élaborer des scénarios prospectifs pour bâtir un monde meilleur. Cet apprentissage encourage l'adoption de valeurs et de comportements qui peuvent contribuer à la pérennité de nos sociétés.

1 Le développement durable

1.1 La définition et les repères historiques

Le développement durable s'entend comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. [II] s'appuie sur une vision à long terme qui prend en considération le caractère indissociable des dimensions environnementale, économique et sociale des activités de développement¹ ».

Le concept de développement durable incite à repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature. Il est issu de l'idée que tout ne peut pas continuer comme avant et qu'il faut, pour assurer la pérennité de nos sociétés, remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique et considérer nos façons de faire en fonction de nouvelles priorités. Le développement durable poursuit les trois objectifs suivants :

- **maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable².

¹ QUÉBEC, *Loi sur le développement durable (RLRQ, chap. D-8.1.1, art. 2)*, [En ligne] :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/D-8.1.1?code=se:2&pointInTime=20180202#20180202> (Consulté le 15 avril 2016).

² QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *À propos du développement durable*, [En ligne] :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm> (Consulté le 15 avril 2016).

Le concept de développement durable a été défini progressivement au cours de discussions lors de rencontres internationales. Le tableau suivant présente des repères historiques permettant de suivre l'évolution du concept sur le plan international et au Québec.

Tableau 1 – Repères historiques du concept de développement durable

	Événements	Quelques points clés
1972	Stockholm, 1 ^{er} Sommet de la Terre, Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, également connue sous le nom « Une seule Terre ».	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un rapport sur les limites de la croissance. Les questions écologiques sont au premier rang des préoccupations internationales. • Création du Programme des Nations Unies pour l'environnement. • Présence du Québec, qui se dotera d'une loi sur la qualité de l'environnement.
1982	Nairobi, 2 ^e Sommet de la Terre.	<ul style="list-style-type: none"> • Sommet qui ne débouche sur aucune décision.
1987	Publication du rapport Brundtland, officiellement intitulé Notre avenir à tous et rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition formelle du concept de sustainable development, traduit par « développement durable » (traduction soulevant certaines contestations).
1992	Rio, 3 ^e Sommet de la Terre, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des 2 500 recommandations et des 27 principes fondant l'Agenda 21, plan d'action pour le 21^e siècle sur le développement durable. • Adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
1997	Kyoto, sommet sur le réchauffement de la planète.	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, accord international visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2000	New York, Sommet du Millénaire des Nations Unies.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des huit objectifs du Millénaire pour le développement : réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; préserver l'environnement; mettre en place d'un partenariat mondial pour le développement.

2002	Johannesburg, 4 ^e Sommet de la Terre, Sommet mondial pour le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de l'équité socio-spatiale et économique et de la lutte contre la pauvreté qui prennent le pas sur les questions proprement environnementales. • Peu de décisions : échec relatif. • Rapport sur le développement durable du Québec.
2005-2014	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, en 2005. • Adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi sur le développement durable, en 2006. • Dépôt, par le premier ministre du Québec, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'en 2015.
2012	Rio + 20, 5 ^e Sommet de la Terre, Conférence des Nations Unies sur le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'objectifs du développement durable applicables dans tous les pays. • Discussions sur l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable.
2015	<p>New York, Sommet des Nations Unies sur le développement durable.</p> <p>Paris, 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable qu'il comporte ont pour but de mettre fin à la pauvreté, de promouvoir la prospérité et le bien-être pour toutes et tous, de protéger l'environnement et de faire face aux changements climatiques. Ils couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, soit la protection de l'environnement, l'efficacité économique, l'intégration sociale et l'équité sociale. <p>Un de ces objectifs est consacré à l'éducation : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie³. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption, au Québec, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. • Décisions visant à respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques prises par 195 pays.

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

1.2 Les engagements du gouvernement du Québec

Pour l'application du concept de développement durable au Québec, différentes orientations gouvernementales et ministérielles sont mises en place. Elles sont résumées dans le schéma 1, plus loin.

1.2.1 La Loi sur le développement durable

Au Québec, le développement durable prend appui sur la Loi sur le développement durable, adoptée en 2006. Cette loi a pour objet d'instaurer au sein de l'Administration publique un nouveau cadre de gestion pour que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable. La Loi appelle tous les ministères et organismes gouvernementaux à apporter leur contribution. C'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), devenu le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), qui en assure l'application et qui coordonne les travaux des ministères et organismes concernés (RLRQ, chap. D-8.1.1, art. 13).

La Loi énonce **16 principes de développement durable**⁴ qui guident l'action quotidienne de l'Administration publique en matière de développement durable, dont celle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les principes renvoient aux trois dimensions du développement durable, soit l'environnement, la société et l'économie.

L'Administration publique doit ainsi appuyer ses actions sur les 16 principes suivants :

- santé et qualité de vie;
- équité et solidarité sociales;
- protection de l'environnement;
- efficacité économique;
- participation et engagement;
- accès au savoir;
- subsidiarité;
- partenariat et coopération intergouvernementale;
- prévention;
- précaution;
- protection du patrimoine culturel;
- préservation de la biodiversité;
- respect de la capacité de support des écosystèmes;
- production et consommation responsables;
- pollueur payeur;
- internalisation des coûts.

⁴ <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/16-principes/>

1.2.2 La Stratégie gouvernementale de développement durable

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'en 2015, puis celle de 2015-2020, assurent la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable. Cet instrument expose la vision, les enjeux, les orientations, les axes d'intervention ainsi que les objectifs qui doivent guider l'Administration publique en matière de développement durable. À la page 2 de la Stratégie 2015-2020, il est demandé que chaque ministère ou organisme gouvernemental se dote d'un plan d'action.

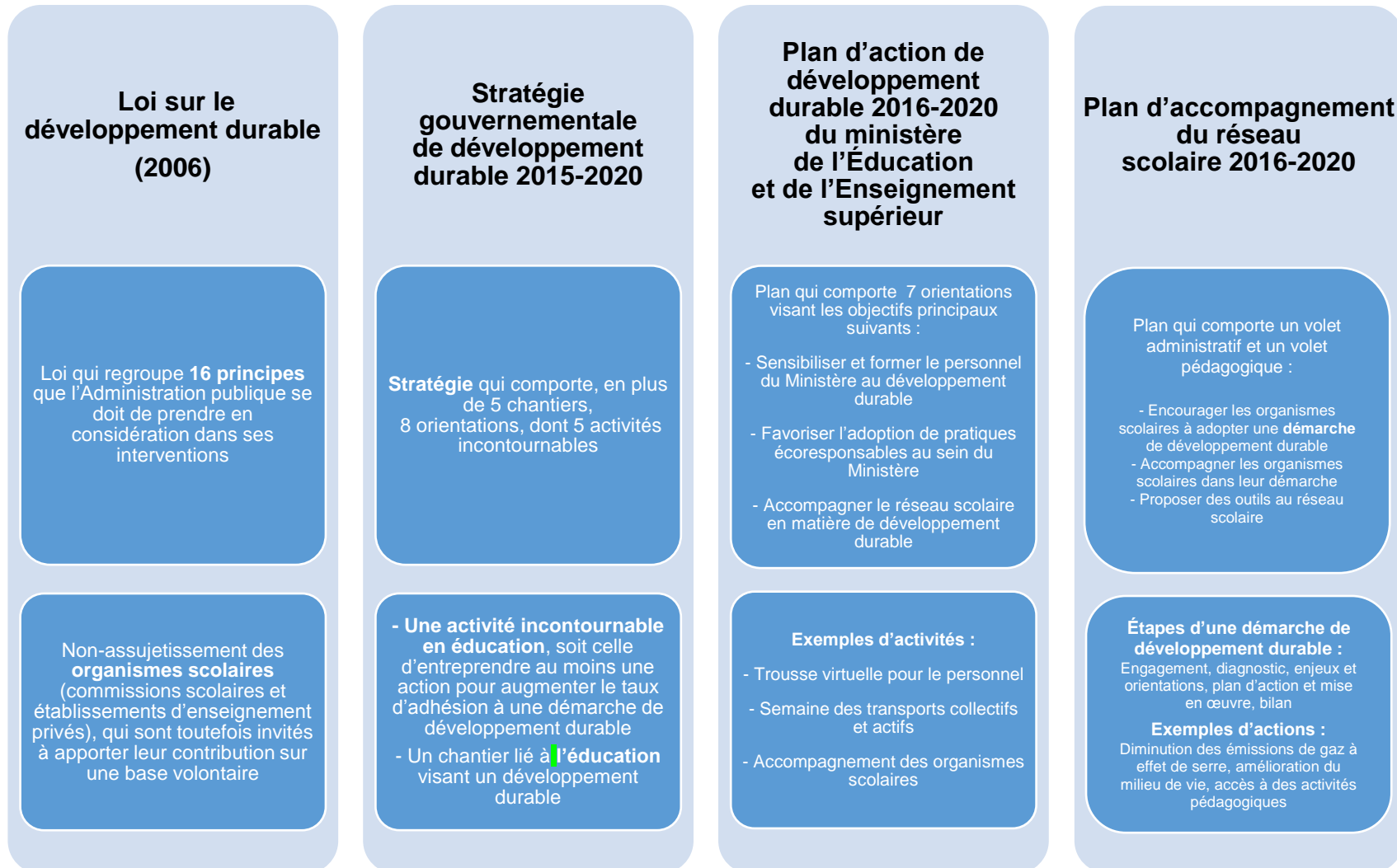
Pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Stratégie, le gouvernement préconise la mise en œuvre de plusieurs activités incontournables. Parmi celles-ci figurent l'augmentation du nombre d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable et la réalisation de chantiers, notamment celui de l'éducation visant un développement durable.

1.2.3 Les engagements du Ministère en matière de développement durable : le plan d'action et le plan d'accompagnement

Pour contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté le Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il y propose des orientations qui ont pour principaux objectifs de poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel au développement durable, de favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables et d'accompagner le réseau scolaire quant au développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère s'engage à mettre en œuvre plusieurs mesures, dont l'élaboration d'un plan d'accompagnement en matière de développement durable pour le réseau scolaire, destiné aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés. Ce plan comprend un volet administratif et un volet pédagogique. Dans le volet administratif, le Ministère incite ces organismes à s'engager dans une démarche de développement durable. Dans le volet pédagogique, il propose au réseau scolaire des interventions qui s'intègrent dans le Programme de formation de l'école québécoise et il encourage la collaboration avec les partenaires du domaine du développement durable.

Schéma 1 – Le développement durable au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



2 L'éducation et le développement durable

2.1 L'éducation au cœur du développement durable

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Celui-ci regroupe 17 objectifs, repris dans le tableau suivant. L'un d'eux vise une **éducation de qualité** :



L'Organisation des Nations Unies (ONU) dit ceci des objectifs : « Ces objectifs universels, à visée transformatrice et inclusive, décrivent les grands défis de développement que l'humanité va devoir relever. La raison d'être de [ces objectifs] est d'assurer à chaque habitant du globe des conditions d'existence viables, pacifiques, prospères et justes, aujourd'hui et demain. [...] [Ils] visent à lever les obstacles systémiques majeurs au développement durable tels que les inégalités, les modes de consommation non durables, la faiblesse des capacités institutionnelles et la dégradation de l'environnement⁵. »

2.2 L'éducation au développement durable

Pour atteindre les objectifs de développement déterminés, l'ONU a reconnu l'importance de la contribution de l'éducation, dont l'éducation au développement durable, pour la formation de citoyens responsables aptes à effectuer des choix éclairés. L'éducation au développement durable s'appuie ainsi sur des valeurs telles que l'empathie, la solidarité et l'entraide, l'équité, la responsabilité sociale et individuelle, le respect de la nature et des êtres humains, l'ouverture à l'autre, la liberté d'expression et la créativité. Dans l'étude d'une problématique soulevée par le développement durable, comme les changements climatiques, la biodiversité ou la consommation responsable, l'élève doit emprunter une approche systémique et multidimensionnelle et développer sa pensée critique.

L'approche systémique se caractérise par la capacité d'analyser et de comprendre la complexité du monde actuel en développant une pensée non linéaire qui accepte, pour la résolution d'un problème, la possibilité de plusieurs points de vue ainsi que de solutions partielles et révisables. Pour travailler autour des thèmes relevant du développement durable, l'élève devra être placé dans des situations pédagogiques qui lui permettent de se confronter à une situation concrète – locale, mais ayant des impacts à d'autres échelles –, de l'analyser, de comprendre sa complexité et de proposer des solutions de changement.

L'approche multidimensionnelle permet de mobiliser différents domaines de connaissances et d'établir des liens pour une compréhension approfondie du problème abordé. Pour une réflexion lucide et éclairée, l'élève devra donc examiner une problématique sous plusieurs angles, par exemple scientifique, géographique, économique et politique.

La pensée critique oblige à interpréter des informations provenant de différentes sources et à en évaluer la pertinence en vue d'effectuer des choix pour l'avenir. Elle conduit à une réflexion sur les valeurs et à une prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives qui tiennent compte de la nécessaire solidarité entre les générations et les territoires. L'éducation au

⁵ UNESCO, *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage*, Paris, p. 6. [En ligne] : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002475/247507f.pdf> (Consulté le 29 avril 2017).

développement durable veut former l'élève à cette pensée critique pour qu'il puisse transférer cette compétence dans sa vie quotidienne.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ces connaissances et ces compétences « [...] rendent les individus capables de réfléchir à leurs propres actes, en tenant compte de leurs conséquences sociales, culturelles, économiques et environnementales présentes et futures, à l'échelon local et au niveau mondial, d'agir de manière durable dans des situations complexes, ce qui peut les pousser à s'engager dans des directions nouvelles, et participer aux processus sociopolitiques pour faire avancer leurs sociétés sur la voie du développement durable ». En somme, si l'éducation au développement durable fait appel à l'acquisition de connaissances, elle requiert des compétences en matière de savoir-faire (capacités et démarches), de savoir-être (attitudes et éthique) et de savoir-agir (choix et engagement).

Bibliographie

BRUNEL, S. (2010). *Le développement durable*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 128 p. (Que sais-je?).

COMMISSION POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1987). *Rapport Brundtland : notre avenir à tous*, [En ligne] : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf (Consulté le 6 octobre 2015)

DIEMER, A., et C. MARQUAT (sous la direction de) (2014). *Éducation au développement durable : enjeux et controverses*, Paris et Bruxelles, De Boeck, 495 p.

PIPON, M. (2014). *L'éducation au développement durable : analyse critique et recommandations pour une généralisation dans les écoles secondaires du Québec*, Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, 91 p.

QUÉBEC, *Loi sur le développement durable (RLRQ, chap. D-8.1.1)*, [En ligne] : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1> (Téléchargé le 12 janvier 2018).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). *Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020*, Québec 13 p. [En ligne] : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/Plan_accompagnement_DD_2016-2020.pdf (Consulté le 10 juin 2016).

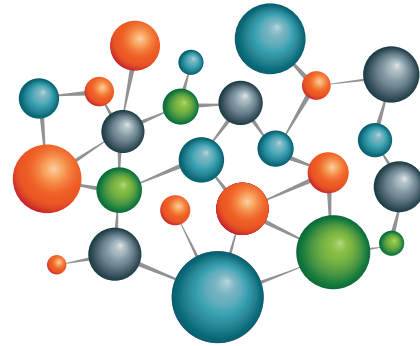
QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, Québec, 41 p. [En ligne] : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/PADD_2016-2020.pdf (Consulté le 22 juin 2016).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). *Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, Québec, 79 p. [En ligne] : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf (Consulté le 22 juin 2017).

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2015). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, Québec, 131 p. [En ligne] : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm (Consulté le 16 décembre 2015).

UNESCO (2017). *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage*, Paris, 68 p. [En ligne] : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002475/247507f.pdf> (Consulté le 30 avril 2017)

UNESCO (2016). *L'ABC de l'éducation à la citoyenneté mondiale*, 6 p. [En ligne] : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002482/248232f.pdf> (Consulté le 30 avril 2017).



education.gouv.qc.ca

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 